VILLE DE SAINT AFFRIQUE

DEMANDE D'INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE
Année 2023/2024

Nom de l'enfant : ..... **Prénom** : .....
Date de Naissance : ..... Sexe : Masculin □ Féminin □
Ecole : ..... Classe :

Responsable légal 1 :
Nom et prénom : .....
Adresse : .....
CP et ville : .....
Adresse mail : .....
Tel domicile : .....
Tel professionnel : .....
Tel portable : .....

Responsable légal 2 :
Nom et prénom : .....
Adresse : .....
CP et ville : .....
Adresse mail : .....
Tel domicile : .....
Tel professionnel : .....
Tel portable : .....

Situation de famille :
□ Marié(e) ou vie maritale □ Célibataire □ Divorcés, séparés □ Veuf, veuve

1) □ **J'inscris mon enfant à l'année le (s):**
□ Lundi □ Mardi □ Jeudi □ Vendredi

2) □ **J'inscris mon enfant ponctuellement à la semaine ou au mois**. Dans ce cas les inscriptions doivent être effectuées impérativement avant le jeudi 12h00 au service des affaires scolaires (05.65.49.36.28), par mail affscolaire.saintaff@orange.fr ou sur internet sur le site « http:/saint-affrique.portail-defi.net/. » avant mercredi 00h00 pour la semaine qui suit.
Attention toute réservation effectuée hors délais ne pourra être prise en compte.

3) □ Repas Standard □ Sans Porc □ Sans viande □ Végétarien (sans viande/sans poisson)

□ **PAI Repas allergique ou autre pathologie** : mise en place d'un projet individualisé (PAI) avec convention obligatoire de repas spécifiques.
Pour une première demande ou un renouvellement, veuillez prendre contact avec votre médecin traitant pour l'organisation du protocole avec les différents partenaires.
L'inscription de l'enfant ne sera effective qu'après validation auprès des responsables de l'établissement scolaire et du service des affaires scolaires municipales.

Combien allez-vous payer ?

Tranches	1	2	3	4	5
Votre quotient familial (QF)	Jusqu'à 850€	De 851€ à 1000€	De 1001€ à 1200€	Plus de 1201€	Résidants extérieurs à St Affrique
Tarif	1 €	2.50€	3,00€	3,50€	5,00€

ANNULATION DE REPAS

En cas d'absence, les repas non consommés font l'objet d'une déduction, applicable uniquement si l'enfant n'est pas présent à l'école pour raison médicale et si l'absence a été signalée par l'un des responsables légaux auprès du service des Affaires Scolaires avant 9h00.

Souhaitez-vous être prélevé ?

□ oui □ non

Si oui, pensez à fournir un RIB (*uniquement pour les personnes dont les coordonnées bancaires ont changé ou pour les nouvelles demandes de prélèvement)*

Merci de joindre à cette inscription

- **Votre attestation de quotient familial fournie par la CAF/MSA ou la copie de votre Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 (les 2 avis pour un couple non marié ou non pacsé)**
- **Un justificatif de domicile**
- **Un certificat médical si allergies alimentaires**

Tout dossier incomplet se verra appliquer le tarif maximum.

DOSSIER A RETOURNER AVANT LE 28/08/2023 SOUS PLI CACHETE
(Mentionner les coordonnées de l'enfant au dos de l'enveloppe)

Soit au Service Municipal des Affaires Scolaires – rue Jules Ferry – 12400 Saint-Affrique

Soit en Mairie – B.P. 282 – 12400 Saint-Affrique.

Renseignements et réservations :05.65.49.36.28
Une permanence sera tenue à partir du 28 Août 2023,
du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Fait à Saint-Affrique, le

Signature du responsable légal 1 **Signature du responsable légal 2**